

Les institutions carolingiennes

Par **Julia**, le **31/10/2012** à **15:40**

Bonjour,

je suis en train de travailler mon sujet de TD en histoire du droit, l'intitulé de la dissertation est "l'Empereur au coeur de la renaissance institutionnelle carolingienne".

J'ai réuni les informations nécessaires tirées du cours et d'un manuel et me voilà face à un dilemme !

D'abord, j'avais prévu de traiter de la prééminence incontestée de l'Empereur carolingien avec l'administration centrale et locale. Et ensuite, de me pencher sur les nouvelles prérogatives confiées à l'Empereur carolingien, en analysant l'alliance Etat/Eglise et pour finir, l'objectif de concorde qui se lit également à travers les institutions...

Mais voilà, je me demande si je fais bonne route en incluant les administrations centrale et locale en première partie. Est-ce que cette première partie est bien au coeur du sujet ? Ce sentiment de doute est d'autant plus flagrant qu'il me serait possible de traiter le sujet en basant mon devoir sur la deuxième partie de la dissertation, et en y incluant quelques éléments de la première partie...

Bref, je remercie ceux qui auront l'amabilité et la gentillesse d'éclairer une jeune padawan ;))

Par **Julia**, le **01/11/2012** à **09:36**

Personne pour m'aider ?

Par **titoom**, le **01/11/2012** à **09:59**

Bonjour,

La réflexion est particulièrement pertinente, du moins de mon point de vue.

En effet, les termes "renaissance institutionnelle" laisse entendre que l'on ne peut occulter

administration centrale et locale.

Traiter du rapport avec ces administrations dans une 1ère partie puis de celui avec l'Eglise dans une seconde partie me parait particulièrement judicieux ;)

Ps: Faites ressortir vos idées fortes dans les titres ;)

Par **Julia**, le **01/11/2012** à **11:00**

Bonjour,

merci de m'avoir conforté dans mon choix de plan. C'est vrai qu'après coup, supprimer l'administration du devoir aurait été un élément clé non traité...

Bon, pour l'instant, j'ai mon plan, mes idées et exemples, il ne me reste plus qu'à terminer de rédiger cette introduction qui me donne du fil à retordre ^^

En ce qui concerne les titres, je vais tenter de les reformuler !

Merci et bonne journée ;)

Par **Praline56**, le **01/11/2012** à **14:55**

Bonjour, j'ai le même sujet et j'ai toute les idées mais par contre, comme d'habitude impossible de trouver un plan. Pourrais-tu m'aider? Merci

Par **Sylver**, le **02/11/2012** à **14:08**

Je suis en licence 1 de droit à Nantes, et j'ai aussi ce sujet à faire pour dans deux semaines, j'aurais voulu avoir quelques précisions quant au contenu de l'introduction, c'est à dire à partir de quel événement faut-il partir pour le début de cette dissertation?

Merci d'avance pour vos aides

Par **Julia**, le **03/11/2012** à **09:46**

Bonjour :)

Pour ma part, j'ai commencer par la chute de la dynastie mérovingienne, avec Pépin le Bref qui dépose Childéric III, ses deux sacres et ensuite le couronnement de Charlemagne en tant qu'Empereur d'Occident par le pape Léon III.

Après, je ne dis pas que c'est bien ;)Et j'avoue que j'ai moi aussi eu du mal avec cette intro !

Bonne journée à toi !

Par **Sylver**, le **04/11/2012** à **10:58**

c'est sans doute un peu trop vaste de partir de là .. puisque le sujet parle de l'Empereur, le premier Empereur est Charlemagne.. et non Pépin. Personnellement je suis partie de Charlemagne.

Par **Julia**, le **04/11/2012** à **13:21**

Bonjour Sylver,

justement, la mise en contexte par de la période qui précède celle du sujet, pour mieux appréhender une période, notamment en histoire, il est, je pense, judicieux de faire référence à la précédente. D'un côté, ça introduit le sujet progressivement, et de l'autre, cela apporte des éléments de compréhension et une bonne mise en contexte et cohésion de l'introduction. Personnellement, c'est la méthode que tous mes profs d'histoire nous ont donné aussi bien au lycée que cette année par le prof d'histoire des institutions.

Après, bien sûr, chacun a sa méthode, son style, etc.

Bonne chance pour ton devoir ;)

Par **sarah**, le **05/11/2012** à **16:33**

bonjour,

Je me joins à vous tardivement, mais j'aurais aimé savoir ce que Julia évoquait quant à "l'objectif de concorde qui se lit également à travers les institutions"

Merci de votre aide :)

Par **Risalet Le Medau**, le **05/11/2012** à **17:15**

Salut, j'ai le même sujet que vous à rédiger pour demain et je n'arrive pas à faire ressortir le problème de droit.

Je vous serais reconnaissant si vous pouviez m'éclairer sur ce point.

Merci d'avance ;)

Par **Julia**, le **05/11/2012 à 19:22**

Bonsoir Sarah,

par "l'objectif de concorde qui se lit également dans les institutions", je fais référence au droit et à la justice : les nombreux capitulaires de Charlemagne, la "réforme" de la vengeance privée avec la mise en place de tribunaux qui prennent de plus en plus d'importance, les missions des missi dominici, la recherche de moyens de preuves dont les ordalies... Et tout cela en vue d'établir la concorde, la fin de la fonction du ministerium regis :)

J'espère avoir répondu à ta question ;)